

# St- ANDRÉ des EAUX

BULLETIN MUNICIPAL

N°12

JUILLET 1989

Les anciennes écoles de la Desvrie construitent sous Louis XIV

photo : Jacques BLANC

# EDITORIAL

Les élections municipales qui se sont déroulées en Mars dernier, ont mis en place une équipe municipale pour 6 ans.

Mon souhait est de conserver l'unité d'action que nous avons connu, afin de poursuivre les efforts des années précédentes.

Le modeste programme que nous avons établi sera réalisé progressivement en fonction des possibilités financières avec le souci permanent de ne pas augmenter la pression fiscale.

L'équipe municipale est l'émanation d'une consultation démocratique ; elle est soumise à un contrôle en rendant compte de son action à la population, qui a le droit d'exprimer ses remarques voir des critiques de manières ouvertes si elles sont fondées. Par contre, soyons vigilants à rejeter les rumeurs médisantes qui sont colportées dans le seul but de nuire à certaines personnes !!

Dans le présent bulletin qui a maintenant 6 ans d'existence, je souhaite que toutes les personnes qui le désirent, apportent leur suggestion ou leur remarque sur la vie de la commune, celui-ci est ouvert à tous.

Comme vous le découvrirez dans ce bulletin cette année 1989 a été riche en événements et l'animation très importante pour une petite commune comme la nôtre. Beaucoup y ont participé activement; l'on peut s'en féliciter, c'est le coté positif. Malheureusement il y a le coté négatif. L'arbre de la Liberté planté solennellement le 24 Juin a été honteusement saccagé il y a quelques jours. Que ceux qui ont fait cela sachent bien que cet acte de vandalisme ne leur servira a rien car des dizaines d'arbres de cette même espèce seront replanter à cet endroit dès l'automne prochain .

Le Maire

Robert NOGURS

# LES DELEGUES

## COMMISSIONS

Commission des bâtiments : NOGUES Robert, BRIAND Jean-Claude, GOURDEL Hubert, HAZARD Jean-Claude, RENAULT Jean

Commission de la Voirie : DESHAYES Henri, FAISANT Joël, GALLEE Fernand, MICHALON Robert, GOURDEL Hubert

Commission des terrains : DESHAYES Henri, GALLE Fernand, JAN Fernande RENAULT Jean

Commission du plan d'eau : NOGUES Robert, MAUFFRAIS Daniel, HAZARD Jean-Claude, BRIAND Jean-Claude, MICHALON Robert

-----

### DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONES SOCIALES

GALLEE Fernand, DESHAYES Henri, HAZARD Jean-Claude, JAN Fernande

-----

## SYNDICATS

SYNDICAT DES EAUX : NOGUES Robert, RENAULT Jean

SYNDICAT DE GENDARMERIE : MICHALON Robert, DESHAYES Henri

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION : JAN Fernande; NOGUES Robert

S.I.V.O.M. : NOGUES Robert, FAISANT Joël

SYNDICAT DE LA BASSE VALLEE DE LA RANCE : NOGUES Robert, RENAULT Jean

S.I.V.O.T. : NOGUES Robert, MAUFFRAIS Daniel

SYNDICAT DE COLLEGE DE PLOUASNE : MAUFFRAIS Daniel, BRIAND Jean-Claude

**DIRECTION  
DES SERVICES FISCAUX**

des Côtes-du-Nord.....

Le Directeur des Services Fiscaux des Côtes-du-Nord.....

Vu l'article 1650 du Code général des Impôts;

Vu la liste de présentation établie par le Conseil Municipal de la Commune

de ST-ANDRE-DES-EAUX.....

**DÉCIDE :**

Sont nommés Commissaires de la Commune de ST-ANDRE-DES-EAUX....., les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES			COMMISSAIRES SUPPLÉANTS		
HAZARD	Jean-Claude		ROPERT	Hervé	
FAISANT	Joël		NOGUES	Claude	
GALLEE	Fernand		HAMM	Bernard	
JAN	Fernande		AUBRY	Alain	
MICHALON	Robert		COMMEUREUC	Marcel	
BRANDILY	Eugène	EVAN	BRANDILY	Henri	EVAN

La présente décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des Commissaires, par les soins de Monsieur le Maire de la Commune de ST-ANDRE-DES-EAUX....., Président de la Commission Communale des Impôts directs.

## DESTINATAIRES :

Monsieur le Maire à..... *St André-des-Eaux*  
 Monsieur..... Chef de Centre ;  
 Monsieur..... Inspecteur ;  
 Monsieur le Chef de la circonscription territoriale du Cadastre ;  
 Monsieur le Chef du Centre départemental d'assiette.

A ST-BRIEUC....., le.....

Le Directeur des Services fiscaux



# LA DEMANDE DE RETRAITE

Toutes celles et tous ceux qui, dans votre commune ou entre-prise, ont décidé de prendre leur retraite sont souvent confrontés à des problèmes pratiques : Où demander la retraite, Comment en faire la demande, Comment la déposer, Comment aborder la retraite complémentaire... ?

Ces questions qui vous sont parfois posées appellent une information concrète. C'est le souci de ce troisième numéro de CRAM-ECHO consacré à la demande de retraite.

Contrairement à certaines idées reçues, le fait d'atteindre 60 ou 65 ans ne déclenche pas automatiquement l'étude et le paiement de la retraite. Lorsqu'un assuré a décidé de prendre sa retraite, il doit la demander !

Cette formalité est indispensable pour garantir les droits des intéressés. Elle permet à la Caisse qui va étudier les droits d'être certaine que l'assuré souhaite bien demander la retraite.

## LA RETRAITE : OU LA DEMANDER ?

Les Caisses Régionales d'Assurance Maladie, comme leur dénomination ne le mentionne pas, constituent l'échelon local de la Sécurité Sociale en matière de retraite.

Elles ont, dans leurs fichiers, les comptes retraite de tous les assurés ayant travaillé dans leur région.

Les assurés ont la liberté de choisir n'importe quelle Caisse Régionale.

Ils ont, néanmoins, intérêt à déposer leur demande de retraite dans la région de leur dernière activité salariée, ou dans la région où ils comptent prendre leur retraite.

Pour les 4 départements bretons, les assurés doivent, par conséquent, contacter, en priorité, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne.

## COMMENT PROCEDER POUR DEMANDER LA RETRAITE ?

Il n'est pas rare de constater que des assurés ayant demandé une reconstitution de carrière ou un relevé de compte s'abstiennent de demander leur retraite. Confusion regrettable qui pénalise souvent l'assuré. Ce dernier doit, en effet, toujours demander sa retraite. Par ailleurs, une demande de retraite sur une simple lettre n'est valable que si elle est confirmée à l'aide d'un formulaire réglementaire, dans un délai de trois mois.

Cet imprimé spécifique doit être rempli par l'assuré et être authentifié par un agent de la C.R.A.M.B. ou par une mairie.

Selon la nature de la demande (pension personnelle ou pension de reversion), les imprimés à remplir seront différents.

Pour obtenir ce formulaire, les assurés doivent le demander au siège de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne ou auprès de ses différentes antennes départementales ou encore dans une mairie.

## COMMENT REMPLIR LA DEMANDE DE RETRAITE ?

Toutes les rubriques du formulaire doivent être complétées.

Les renseignements demandés permettent de déterminer avec précision les droits auxquels peuvent prétendre les assurés.

Bien remplir l'imprimé, c'est faciliter le traitement du dossier et éviter des pertes de temps inutiles. Ne pas oublier d'indiquer le nombre d'enfants, comme cela est parfois le cas.

## COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE DE RETRAITE ?

Tout formulaire de demande de retraite doit être signé par l'intéressé.

Il doit également être authentifié par la mairie ou par un agent d'accueil de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne.

Si le document est expédié à la Caisse, le maire de la commune de résidence de l'assuré doit le certifier après avoir contrôlé, l'exactitude de l'état-civil mentionné sur la demande, signer et apposer le cachet de la mairie.

En cas de remise directe à un agent de la Caisse, l'assuré devra présenter son livret de famille et ses papiers d'identité personnels. Ces documents permettront à l'agent de vérifier l'état-civil avant de signer et tamponner le formulaire.

## QUAND DEPOSER UNE DEMANDE DE RETRAITE ?

Si l'assuré peut fixer le point de départ de sa pension, celui-ci ne peut être antérieur au premier jour du mois qui suit la demande.

Choisir le moment du dépôt de la demande est donc important puisqu'il peut conditionner le point de départ de la pension.

### Dépôt de la demande et point de départ de la retraite

M. Y demande sa pension de vieillesse le 14 avril 1989. Il veut fixer le point de départ de sa pension le 25 avril 1989. Son choix n'est pas recevable. Le point de départ de sa retraite ne peut être antérieur au premier jour du mois qui suit la demande, soit le 1er mai 1989.

Par ailleurs, il est parfois difficile d'obtenir le premier paiement de la pension dès le début du mois qui suit le point de départ de la retraite.

Selon la date du dépôt de la demande, la nature de l'avantage vieillesse auquel l'assuré a droit et la complexité du dossier, le traitement de ce dernier peut être plus ou moins rapide.

Pour éviter tout retard dans le paiement de la pension, il est recommandé de déposer dans les 6 mois qui précèdent le point de départ choisi, l'imprimé officiel de demande de retraite.

Dépôt de la demande et premier paiement.

M. X demande sa pension de vieillesse le 14 avril 1989. Il fixe le point de départ de sa pension au 1er mai 1989.

Le traitement de son dossier est difficile (appartenance à plusieurs régimes de retraite, anomalies observées sur son compte retraite) et s'achève le 10 septembre 1989. Il sera payé pour la première fois au début du mois d'octobre 1989.

Il touchera alors, à terme échu, sa mensualité de septembre 1989 et les arrérages pour la période de mai à août 1989.

En contactant la C.R.A.M.B. six mois avant le point de départ de sa pension, soit en octobre 1988, M. X aurait évité ce retard de paiement.

Enfin, l'assuré ne doit pas oublier que le droit au paiement d'une pension est lié à la cessation d'activité professionnelle, excepté si l'intéressé souhaite bénéficier d'une "retraite progressive" et qu'il en remplit les conditions.

EST-ON TOUJOURS OBLIGE DE DEMANDER LA RETRAITE ?

Dans son premier numéro ("la retraite, à quel âge" ?) CRAM-ECHO précisait que "nul n'est obligé de prendre sa retraite", chaque assuré ayant la possibilité de continuer son activité au-delà de 60 ans.

Dans certains cas, cependant, les assurés sont invités à déposer leur demande de retraite :

• Les assurés percevant une pension d'invalidité qui voient leur pension transformée en pension de vieillesse à l'âge de 60 ans.

• Les assurés percevant des indemnités de chômage qui sont invités, quelques mois avant leur 60ème anniversaire, à déposer une demande de retraite.

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie examinera alors les dossiers et liquidera les droits de tous les assurés remplissant les conditions pour bénéficier d'une retraite calculée au taux plein.

• Les assurés percevant l'allocation aux adultes handicapés, enfin, sont également conviés, quelques mois avant l'âge de 60 ans, à déposer une demande de retraite.

Le versement de l'allocation aux adultes handicapés cessera dès le paiement de la retraite.

COMMENT ABORDER LA RETRAITE COMPLEMENTAIRE ?

Tout assuré doit impérativement contacter le régime de base correspondant à sa dernière activité pour demander la retraite : Mutualité Sociale Agricole, Organisme, Régime Général, A.V. A.

Mais il ne doit pas oublier d'entreprendre des démarches avec le(s) régime(s) complémentaire(s) car aucune liaison n'est prévue en la matière.

Les CICAS (Centres d'Information et de Coordination de l'Action Sociale), présents dans toute la Bretagne, sont à la disposition des assurés pour les aider à préparer ce deuxième volet de la retraite.

Ces principes de base ne doivent pas être négligés. Trop nombreux sont encore les assurés qui se contentent de déposer leur demande auprès du régime de base en oubliant le régime complémentaire ou qui contactent ce dernier sans se soucier du régime de base...

JUSTIFICATIFS A REUNIR AU MOMENT DE DEPOSER LA DEMANDE DE RETRAITE

Lorsqu'un assuré souhaite déposer une demande de retraite dans une permanence de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne ou dans une mairie, il doit toujours fournir les justificatifs suivants :

- Une carte d'identité
- Le livret de famille ou une fiche individuelle et/ou familiale d'état-civil
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

PENSION DE REVERSION : NE PAS TARDER A DEPOSER LA DEMANDE !

Le point de départ des pensions de reversion est fixé au premier jour du mois qui suit le décès, si la demande a été faite, au plus tard, un an après le décès.

Dans le cas contraire, le point de départ de la pension sera fixé le premier jour du mois qui suit le dépôt de la demande.

La demande de pension de reversion doit donc être déposée dans un délai assez court après le décès.

Son point de départ ne peut, cependant, être antérieur au 55ème anniversaire de l'intéressé.

EXTRAIT DE :

C R A M - E C H O N°3

Nouvelle adresse de  
la C R A M B

236 Rue de Châteaugiron

RENNES

# HISTOIRE

En 1792 à partir du 2 Novembre les registres d'état civil de la commune sont signés par un agent municipal ( appellation du Maire à cette époque) celui ci- deviendra Maire Provisoire à partir du 16 Messidor an 8 ( 7 Juillet 1800) et Maire à partir de l'an 9 (24 Septembre 1800)

Le Maire et les adjoints sont désignés par le Préfet et peuvent-être pris en dehors du Conseil Municipal. Ce n'est qu'en 1871 par circulaire en date du 2 Mai que les Conseillers Municipaux sont habilités à élire le Maire.

L'ensemble du Conseil Municipal devait prêter serment lors de l'élection.

Différentes formules ont été employées, suivant les périodes  
en 1840 : Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la chartre constitutionnelle et aux lois du Royaume

en 1853 : Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur

en 1871 : Je jure obéissance à la constitution et fidélité à la République

En 1878 lors du renouvellement du Conseil Municipal les membres n'ont plus prêté serment.

-----

## LES MAIRES

Nous avons essayés de reconstituer le tableau des Maires de la commune avec leur date de nomination; certaines sont approximatives , la date exacte ne figurant pas sur les registres des délibérations nous avons dû recouper avec les registres d'Etat civil

2 Novembre 1792	Mathurin François BRANDILY
10 Thermidor an 2 (30 Juillet 1794)	Pierre BRINDEJONC
4 Pluviose an 3 (25 Janvier 1795)	Jacques CORMAO
12 Frimaire an 6 (4 Décembre 1797)	Laurent REBOURS
21 Floréal an 6 (12 Mai 1798)	Gilles HAMON
1er Vendémiaire an 13 (24 Septembre 1804)	Pierre MESNAGE
Janvier 1826	Pierre HOMO
Août 1837	Marc FOUERE
Septembre 1843	Jean ADAM
Octobre 1857	Jean DENIEUL
9 Mai 1871	Jean DENIEUL
21 janvier 1878	René YVERGNIAUX
20 Mars 1882	Julien DENIEUL (d.c.d. 08/1886)
Novembre 1886	François CORMAO
15 Mai 1892	Julien DELAMOTTE
17 Mai 1908	Marie CHAUVEL
19 Mai 1912	Henri SUAS (d.c.d. 02/1922)
9 Avril 1922	Marie MORIN
19 Mai 1935	Louis FROTIN (d.c.d. 07/1937)
19 Septembre 1937	Jean ROYERE
4 Mai 1941	Louis NOGUES (d.c.d. 09/1958)
19 Octobre 1958	Elie ROBERT
28 Mars 1965	Jean RENAULT
27 Mars 1977	Robert NOGUES



*Costume  
du maire,  
«président  
de l'administration  
municipale»,  
sous la Révolution  
(Gravure de Labrousse  
d'après Saint-Sauveur)*

# L'AMICALE LAIQUE

L'Amicale Laïque a organisé trois manifestations depuis le début de l'année.

Le 4 Février avait lieu une soirée costumée.

le 7 Mai se déroulait la kermesse des écoles

le 24 Juin était organisée la Fête du Bicentenaire de la révolution

Cette grande manifestation fût organisée conjointement avec l'amicale laïque d'EVRAIN et a connu un grand succès (près de 6 000 personnes ont assisté à cette fête)

Nous remercions vivement toutes les personnes qui nous ont aidé ainsi que ceux qui nous ont prêté du matériel .

Une soirée est prévue pour la projection des diapos et du film vidéo qui a été réalisé durant la fête par des techniciens  
Nous vous recontacterons à ce sujet .

Des cassettes vidéo peuvent être commandées au prix de 130 Francs.

l'achèvement de la mâât de 1989 fagots

3 jours avant la fête

L'achèvement de la mâât de 1989 fagots

3 jours avant la fête

Les "comédiens" au château de Beaumanoir

La répétition du "spectacle historique"

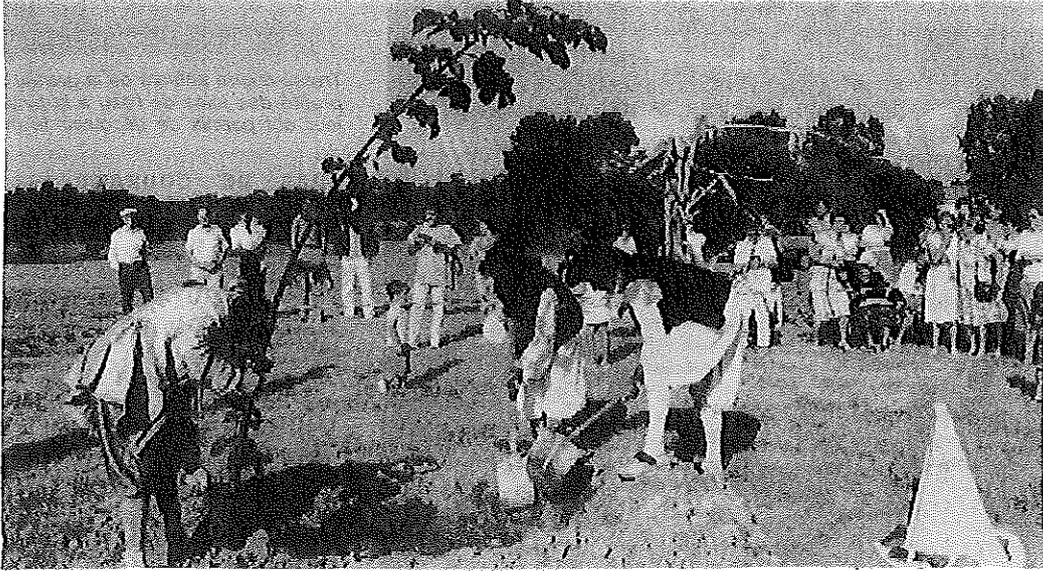


photo  
Ouest-France

La plantation de l'arbre de la liberté

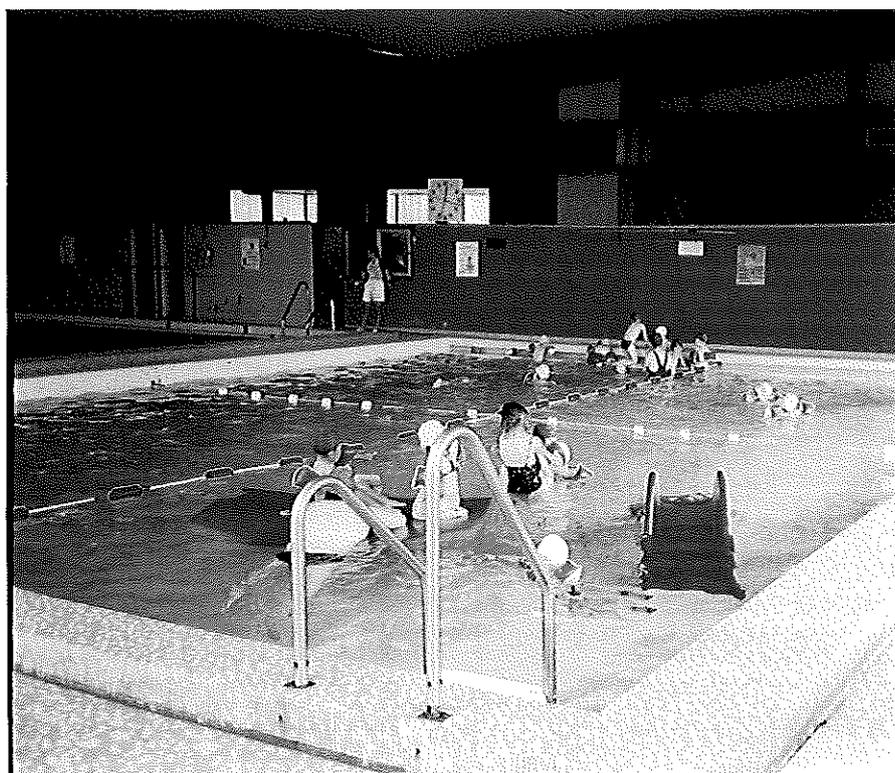
Le Feu de la fraternité

Le Feu de la Fraternité

Le bénéfice de toutes ces festivités vont à l'école pour les activités des enfants :

ceux -ci fréquentent la piscine de COMBOURG 10 semaines par an. Ils ont bénéficié de leçons d'équitation au centre de GUILTE, des activités nautiques sur le plan d'eau et d'une sortie de fin d'année à la patinoire de RENNES. ect...

Les enfants de l'école sur le canal à EVRAN lors d'une sortie en canoë



Les enfants à la piscine

Le 1er Juillet les parents et enfants se sont retrouvés une dernière fois pour le départ de madame TASSIN institutrice. Ce fût aussi l'occassion d'offrir un cadeau aux nouveaux-nés : Lorraine TASSIN et Mathieu BLANC.

Nos plus vives félicitations aux parents.

Ainsi, s'achève l'année scolaire, bien remplie pour les enfants mais aussi pour les parents et instituteurs

BONNES VACANCES

L'Amicale Laïque

# KERMESSE

L'abbé Maurice LEMATAYER a organisé cette année la Kermesse du secteur le dimanche 28 Mai sur le plan d'eau de Bétineuc, près des ruines de l'ancienne église.



## Saint-André-des-Eaux

Notre-Dame de Bon-Accueil

### **Quatre cents personnes à la bénédiction**



Article OUEST FRANCE  
du 2 Juin 1989

*La bénédiction de la statue Notre-Dame de Bon-Accueil a rassemblé des centaines de chrétiens des paroisses d'Évrان, Champs-Géraux, Saint-Judoce, St-Juval, Calorgueu et Saint-André-des-Eaux, autour des Suisses de l'ancienne église romane du XI<sup>e</sup> siècle. Quatre prêtres entouraient l'abbé Lemétayer, recteur d'Évrان pour cette cérémonie. L'animation à l'orgue, flûte, guitare, violon et clarinette était assurée par la chorale des jeunes du secteur paroissial.*

# COMICE AGRICOLE

SAMEDI 9 SEPTEMBRE à SAINT ANDRE DES EAUX

sur le terrain de M. RENAULT au BOURG

10 Heures	Présentation des animaux
de 11 h à 12 h	Jugement du bétail Apéritif servi aux personnalités avec dégustation d'eau vie
en après midi entre 14 h et 15 h	Surprise par le C.D.J.A. Concours de labour et de motoculteurs, de tracteurs
Toute la journée	Présentation de matériel et de voitures Galettes - saucisses, casse-croustes, buvettes
à 20 heures	Banquet à la salle Jean de BEAUMANOIR à EVRAN

-----

Depuis la guerre les comices agricoles se sont déroulés à SAINT ANDRE  
en septembre 1955, 1964, 1972, et 1981

-----

## Saint-André-des-Eaux

### Comice agricole

## Un concours d'embellissement des fermes sur le canton

A l'ordre du jour de l'assemblée générale, le prochain comice agricole qui se déroulera dans la commune de Saint-André, le samedi 9 septembre.

En présence de R. Nogues, dont la commune aura charge d'accueillir le prochain comice, le président Y. Delaunay a présenté le bilan positif du précédent exercice et salué le mérite des éleveurs pour qui il est parfois difficile d'assurer chaque année des présentations de bétail. Il a mis l'accent « sur la nécessité de valoriser, au cours du prochain comice, la commune d'accueil et le canton sur le plan touristique ».

Une innovation consisterait à étendre le concours d'embellissement des exploitations agricoles à l'ensemble du canton, conformément aux critères de la Chambre d'agriculture. Ce serait une bonne manière de prévoir ainsi, une future participation au concours départemental.

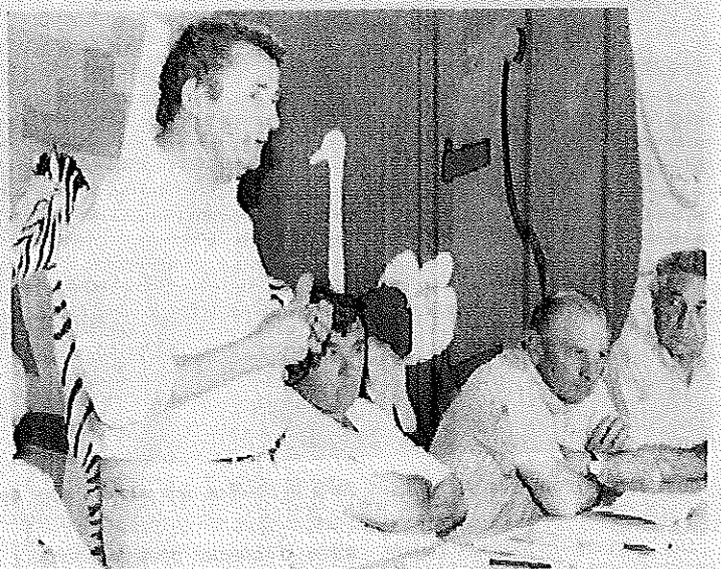
D'ores et déjà, « tous les exploitants intéressés doivent se faire connaître rapidement auprès du bureau du comice ».

### Repères

**BUREAU.** — Président, Y. Delaunay (Tréfumel); vice-président, Joseph Henri (Plouasne); secrétaire, Fernand Colombel (Évran) et trésorier, Henri Coulombel (Plouasne).

**BILAN FINANCIER.** — Excédent 1988, 232,05 F; total en caisse, 10 729 F.

**EMBELLISSEMENT EXPLOITATIONS AGRICOLES.** — Ouvert à tous les exploitants du canton. S'adresser d'urgence auprès d'Y. Delaunay, à Tréfumel, tél. 96 83 42 12.



M. R. Nogues, qui aura la responsabilité du prochain comice ouvre la séance.

# COMITE DES FETES

Il a organisé le 7 Mai 1989 la course "RELAIS DES VILLAGES"  
L'équipe de SAINT ANDRE a terminé 3ème .

Il organise la fête communale

## PROGRAMME

-----

### SAMEDI 5 AOUT

de 8 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Pêcherie populaire dans l'Etang

15 H Régate de planches à voiles

### DIMANCHE 6 AOUT

à 8 H Départ du 9ème Marathon

à 9 H Régate de Planches à Voiles

de 11h à 13 H et de 15 à 19 H

Concours de Tir à la carabine, de palets et  
de quilles

à 15 H Course cycliste régionale, courses à pieds

à 19 H Distribution des prix

#### Toute la journée :

Fête foraine : autos-tampons - balançoires  
Buvettes, galettes, saucisses, sandwiches

VENDREDI - SAMEDI- DIMANCHE

EN SOIRÉE

GRAND BAL A SAINT ANDRE DES EAUX

Orchestre : DIAMANT NOIR

# 9<sup>e</sup> MARATHON

Cela fait neuf ans que la commune de ST ANDRE a pris une initiative tout à fait révolutionnaire pour l'époque en organisant un marathon, le 1er marathon des Côtes-du-Nord, un des tous premiers marathons de Bretagne !

Aujourd'hui la plus part des grandes villes ont leur marathon et chose remarquable c'est que les organisateurs de ces marathons ont été des athlètes sur la ligne de départ à SAINT ANDRE !

Que sont devenus les vainqueurs de notre marathon?

Tout d'abord ROGER Julien le malouin vainqueur à deux reprises est devenu le recordman des 100 kilomètres. Il a été détroné par Bruno SCELSI un autre vainqueur avec Ben Mahamed LAHOARI spécialisé tout comme Pierre GONZALEZ des courses de grand fond.

Cette année nous franchirons le cap du millièmè arrivant. Cela veut dire que les athlètes ont parcouru plus du tour de la planète (40 000 KM) en un temps cumulé d'environ de six mois. il est vrai que c'est toujours impressionnant quand on cumule les chiffres.

En conclusion laissons parler un fidèle du marathon

31 - Le marathon de St André constitue pour moi une "fête". Je m'y rends chaque année avec le même enthousiasme, le plaisir de rencontrer les fidèles "au rendez-vous annuel". Décontraction, simplicité, accueil sont les premiers qualificatifs. L'intendance (épongeage, ravitaillement, temps) suit parfaitement. NB les seaux à épongeage disposés à portée de main sont une excellente idée car ils permettent aux coureurs non accompagnés de s'asperger sans perdre de temps. Le désir de bien faire, de mieux faire à chaque édition m'oblige à être élogieux à votre égard. Un grand Merci et un encouragement à poursuivre dans cette voie. Pour ce qui est des détracteurs du style: "Y a pas assez de récompenses" ils ne sont qu'une minorité qui n'ont rien compris à la course à pied. A l'année prochaine. Bien sûr que je suis intéressé par un dossier et pour commander des photographies. Merci d'avance. Un marathonien qui va courir le marathon de New-York.

extrait de la brochure "8ème Marathon" que chacun peut consulter à la Mairie

Alain FAISANT

DIMANCHE 9 JUILLET 1989

à la Mairie de

Saint-André-des-Eaux

Distinction

## Robert Nogues chevalier dans l'Ordre du mérite



*Le Dr Brassier épingle la croix du mérite au revers du veston de son ami Robert Nogues.*

Le conseiller général du canton d'Evran, vice-président de l'assemblée départementale et maire de Saint-André-des-Eaux, M. Robert Nogues a reçu dimanche, la croix de chevalier dans l'Ordre du mérite.

Cette distinction lui a été remise par le Dr E. Brassier.

Le Dr E. Brassier, retraçant sa vie et sa carrière, a souligné les profondes racines familiales de Robert Nogues, à Saint-André ; la reprise de la ferme paternelle en 1962, à son retour d'Algérie ; le cheminement parfois douloureux en raison d'un deuil cruel, mais aussi la volonté qui l'a conduit à cette action militante au sein du

« Vous êtes l'image d'une dy-

namique active, a conclu Charles Josselin. Le plan d'eau de Béti-neuc en est l'un des exemples concrets, a souligné le président du conseil général. Cependant, c'est au poste de président de la commission agricole que l'on a pu se rendre compte particulièrement de votre grande maîtrise des graves problèmes du monde paysan. »

Article "Ouest-France"

Les noms de GAUCHE à  
Droite et de haut en  
bas.

- Maria PLIHON
- Célestine RAMARD
- Louise HAMON
- Jeanne VAUDELAIS
- Eugénie FERRON
- MARIE ROGER
- ??
- Angèle RAMARD
- Henriette PLIHON
- Maurice ROBERT
- Marcel COMMEUREUC
- Célestin DELAHAYE
- Albert GOMBERT
- Anne Marie HOMO
- Auguste DELAHAYE
- ??
- M. HERVE
- Marie-Reine CARESMEL
- Eugénie GABILLARD
- ANNA Robert
- Suzanne NADO
- Germaine SIMON
- Hélène GUERIN
- ??

- Jean RENAULT
- Abba. MOGUE ?
- Simone NODO
- ??



??, ?? , Anne et Yvonne HERVE, Marc RENAULT

Ces noms sont donnés sous toutes réserves